

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-six janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame ANTONETTI, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, BABONNEAU, BOURGY, BROSSEAU, GERENTON, JEANNERET, THIEBAULT, VINOT-PREFONTAINE, Messieurs LAMOUR, FACCHIN, BOISSARD, MANCEAU, BOUDET, DELALANDE, DEMAREST, HAMON, JACQUIN, LEVEILLE, PHILIPPE Patrick, PHILIPPE Jean-Pierre, ZIANE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Mesdames MEDARD (pouvoir à Mme SCHMALTZ), MOSSE (pouvoir à Mme LAMOUR), Monsieur CIUCIU (pouvoir à Mme VINOT-PREFONTAINE).

ETAIT ABSENTE NON EXCUSEE ET NON REPRESENTEE : Madame MARRE.

Monsieur BOUDET est désigné secrétaire de séance.

Madame ANTONETTI : Donne lecture de l'ordre du jour.

- Demande de retrait dérogatoire de la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix et d'adhésion à la communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

Madame ANTONETTI : Nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises, et récemment par une lettre du Maire qui a été diffusée la semaine dernière sur toute la commune, d'expliquer un peu le contexte dans lequel nous nous inscrivons, en particulier depuis fin décembre 2008 avec la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) qui a eu lieu le 22 décembre et qui avait pour objet d'arrêter, sans aucune concertation préalable, un projet de fusion entre la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix (CCCH) à laquelle nous appartenons aujourd'hui et la Communauté d'Agglomération d'Europ'Essonne. Je vais vous donner lecture de la note de synthèse qui est jointe au dossier et qui complètera la lettre du Maire que vous avez reçue dans votre boîte aux lettres.

I - DEMANDE DE RETRAIT DEROGATOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DU HUREPOIX ET D'ADHESION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL D'ORGE – Rapporteur Delphine ANTONETTI

Madame ANTONETTI : Depuis 2005, Longpont-sur-Orge est membre de la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix. Cette intercommunalité s'est révélée bien peu satisfaisante pour la commune. Par ailleurs, sa taille (moins de 20 000 habitants) ne lui laisse aucun avenir, ce que vient de confirmer le Préfet de l'Essonne en proposant, lors de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du 22 décembre 2008, la fusion de la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix avec la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne.

La commune de Longpont-sur-Orge ne conteste pas la volonté de Monsieur le Préfet de mettre fin à une "anomalie intercommunale". En revanche elle s'oppose à la méthode qui consiste à ne laisser aucun choix aux collectivités de la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix.

Comme son nom l'indique, Longpont-sur-Orge est naturellement tournée vers la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge de par la vie quotidienne de ses habitants (transports en commun, établissements scolaires, lieux culturels et sportifs...).

Par ailleurs Longpont-sur-Orge peut trouver dans la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge les moyens de son développement notamment en matière d'équipements et de services publics.

En outre, la majorité municipale a clairement affirmé au cours de la campagne électorale de 2008 sa volonté de quitter la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix pour rejoindre la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et les citoyens de Longpont-sur-Orge ont confié la gestion de la ville à ladite majorité municipale, en toute connaissance de cause.

La volonté de Monsieur le Préfet de rattacher la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix à la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne risque donc d'entraîner Longpont-sur-Orge vers une intercommunalité qui ne répond pas aux besoins de ses habitants.

Il convient donc de se prémunir contre cette méthode de rattachement arbitraire en engageant une démarche qui lui permet d'envisager un choix entre les deux communautés intercommunales possibles. Cette démarche consiste à solliciter dès à présent son adhésion à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et à engager également auprès du Préfet la procédure de retrait dérogatoire en vertu de l'article L5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette délibération.

Aujourd'hui, le Préfet de l'Essonne a engagé une procédure qui a été ajournée le 22 décembre 2008 et a reporté à deux mois plus tard le vote de la CDCI. Il a pris d'abord la décision de présenter la fusion avec Europ'Essonne le 22 décembre 2008. Lors de cette présentation en CDCI, le projet de fusion n'a pas été soumis au vote. Le Préfet, à la demande générale de tous les élus représentant les différentes communes et communautés de l'Essonne, ainsi que les parlementaires, Conseillers Régionaux et Conseillers Généraux, à la demande des élus présents, a ajourné le vote de la fusion et a laissé un délai de deux mois pour que des études puissent se finaliser. Nous venons d'apprendre que ce délai n'est pas totalement respecté puisque la prochaine CDCI aura lieu le 13 février 2009. Cette procédure ne prévoit strictement que la fusion de la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix avec la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne. Elle ne laisse donc aucune discussion, hormis celle des élus qui seront présents. Le passage de cette décision en CDCI est impératif, le Préfet doit consulter cette commission. En revanche, l'avis de celle-ci n'est que consultatif. Après la consultation, le Préfet fera ce qu'il entend, il n'est pas obligé de suivre l'avis de la commission. Elle est saisie d'un seul projet, la fusion du Cœur du Hurepoix avec Europ'Essonne. Aucune autre possibilité n'est juridiquement ouverte. Face à cette situation, la commune de Longpont sur Orge fait le choix d'ouvrir à un choix, en introduisant une procédure qui ouvre les perspectives d'un autre choix possible. Il s'agit donc d'une procédure de demande de retrait dérogatoire, prévue par la loi, qui concerne le cas explicite et exclusif d'une commune d'une communauté de communes qui demande à quitter une communauté de communes pour aller vers une communauté d'agglomération. Nous souhaitons, qu'à terme, lorsque les débats auront lieu en CDCI, deux choix soient possibles pour Longpont. Nous aurions souhaité que tous les choix d'intercommunalité restent possibles et ouverts à l'ensemble des communes concernées.

procédure qui se juxtapose au projet de fusion de façon à ce qu'il puisse y avoir une véritable discussion entre deux possibilités, au moins. Dans le cadre de cette demande de retrait dérogatoire, nous devons remplir deux conditions. La première, c'est que la commune qui souhaite quitter un organe de coopération intercommunale ait délibéré sur cette sortie, ait demandé l'adhésion à une communauté d'agglomération et que ladite communauté d'agglomération ait délibéré pour accepter la demande d'entrée. C'est-à-dire que la commune qui souhaite se déplacer ait une communauté d'accueil. Voilà pourquoi nous proposons au vote ce soir ce double point, à la fois l'ouverture de cette procédure de demande de retrait dérogatoire et la demande d'adhésion à l'autre communauté d'agglomération qui reste possible pour Longpont sur Orge, puisque nous sommes bordés principalement par ces deux communautés d'agglomérations, Europ'Essonne avec les villes de Ballainvilliers et La Ville du Bois et le Val d'Orge avec les villes de Villiers sur Orge, Sainte Geneviève des Bois, Saint Michel sur Orge, Brétigny sur Orge et Leuville sur Orge. J'imagine que vous avez sans doute Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux des remarques à faire. Je tiens à vous préciser préalablement, que ce soir, ce n'est pas un débat entre les mérites comparés de l'une ou l'autre des communautés d'agglomérations, puisque nous n'avons pas encore finalisé les études, les arguments de fond qui penchent en faveur et contre l'une ou l'autre. Nous ne sommes pas en mesure les uns ou les autres, aujourd'hui, d'étayer un débat sur le fond, par des approches objectives développées. Il s'agit ce soir de débattre, si vous le souhaitez, sur cette démarche que nous vous proposons, c'est-à-dire d'ouvrir un autre choix possible auprès des instances préfectorales et de la CDCI. Je termine en précisant qu'à l'heure d'aujourd'hui, si nous ne faisons rien, nous sommes dans quelques jours, dans quelques semaines, rattachés à une communauté d'agglomération qui s'appelle Europ'Essonne. Avant de soumettre au vote cette délibération, y a-t-il des interventions ?

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE : Avez-vous lu le très bel ouvrage qui s'appelle « zéro et l'infini ». J'ai l'impression de revivre le « zéro et l'infini » avec votre intervention. Nous n'aurions pas droit à un débat et vous fixeriez les règles, les limites du débat. Je suis content que les habitants soient présents ce soir pour qu'ils mesurent les limites de notre débat démocratique. Peut-être que d'autres interviendront tout de suite sur les modalités du débat et après nous interviendrons sur le fond.

Monsieur HAMON : Madame le Maire, Mesdames, Messieurs. Vous nous proposez de quitter notre Communauté de Communes Cœur du Hurepoix. Il faut dire que depuis bientôt un an, vous n'avez eu de cesse de la critiquer et de gêner son fonctionnement. C'est pourtant l'union équilibrée de quatre communes à taille humaine, d'envergure semblable, Longpont sur Orge, Montlhéry, Nozay et Villejust. Elle existe depuis quatre ans, elle fonctionne et a déjà déclaré ses intentions dans un projet de territoire qui respecte les spécificités de chaque commune. Le 18 décembre nous dénonçons la décision unilatérale du Préfet d'engager une procédure sans éléments et sans concertation. Aujourd'hui, Madame le Maire, vous avez la même démarche en proposant arbitrairement l'intégration dans le Val d'Orge en l'absence d'études objectives et sans concertation avec les élus et la population. Nous continuons à défendre la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix qui, contrairement à ce que vous dites, existe toujours. Preuve en est, votre demande de travaux de voirie pour 2009 à notre communauté de communes est d'un montant de 100 000 euros environ. De plus, cette intercommunalité nous garantit une représentation équitable, une maîtrise de nos choix et de notre territoire, chaque décision étant soumise à l'approbation du Conseil de Longpont. Tous ces avantages, vous nous proposez d'y renoncer et de les brader pour un choix partisan, que vous n'avez d'ailleurs jamais pu argumenter sérieusement en présentant un dossier comparatif impartial. A l'inverse, de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, quel serait le pouvoir de décision ? Quelles seraient les garanties des intérêts de la commune avec seulement trois élus longipontains sur 45 délégués et un mode de fonctionnement du Conseil Communautaire qui

lors des dernières élections municipales, plus de 60 % des électeurs se sont prononcés contre l'intégration de notre commune dans le Val d'Orge. Pour ces raisons, notre groupe votera contre cette délibération de demande de retrait dérogatoire de la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix et d'adhésion à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

Monsieur LAMOUR : Monsieur HAMON, je comprends votre attachement à la CCCH, un attachement extrêmement profond. J'ai le désespoir de vous annoncer que la CCCH va disparaître quoi qu'il arrive et que cette délibération n'enterre pas la CCCH, c'est Monsieur le Préfet qui l'a enterrée en décembre dernier. Votre deuxième point sur le fait que nous n'avons cessé de critiquer et d'enfoncer la CCCH, vous avez vous-même répondu, puisque pour la première année, Longpont sur Orge a demandé 100 000 euros d'investissement à la CCCH et va les recevoir pour la dernière année de fonctionnement de la CCCH.

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE : Sur le fond maintenant. Il y a quelques paradoxes que je voudrais relever avant de parcourir quelques arguments. Le premier paradoxe c'est que dans votre lettre que vous avez distribuée dans les boîtes aux lettres, d'un côté vous dites nous requérons une étude, nous souhaitons que cette étude soit profonde, qu'elle soit argumentée et j'imagine que vous déciderez au terme de l'étude, et dans le même mouvement, vous dites étude et vous dites choix. Alors je me pose la question, pourquoi une étude si le choix est déjà anticipé ? Le deuxième paradoxe, vous avez pris, avec force détail, qu'au fond le Préfet, selon vous, a engagé une procédure qui était un peu politique, et que vous vous opposez à cette procédure. Il y a un paradoxe, vous voulez en même temps ouvrir une nouvelle procédure. Vous vous calez sur l'idée de ce mouvement et de ce changement, puisque vous rentrez dans la procédure dite de retrait dérogatoire. Pouvez-vous nous dire quelle est la position des communes qui composent l'actuelle intercommunalité, car le retrait dérogatoire consiste à connaître le vote des communes qui composent l'intercommunalité. En ce qui concerne les arguments, nous avons tous compris que c'était un choix politique. Vous voulez rejoindre le Val d'Orge, car la majorité est liée à vos sensibilités politiques, je l'ai dit à plusieurs reprises, nous le comprenons tous et d'une certaine façon, nous pourrions fort bien l'admettre facilement. Dans le cas présent, quand on regarde la vie de l'intercommunalité dans le bassin de vie qui est le nôtre, nous sommes liés aux communes qui composent l'actuelle intercommunalité, depuis 1945. Vous voulez procéder à un changement considérable des habitudes de vie intercommunale. Je dois vous dire qu'en vous écoutant, vous n'avez pas très bien compris la notion d'anomalie intercommunale, vous avez dit cette intercommunalité est une anomalie. Elle n'est pas une anomalie, ou alors elle y est depuis 1945. Les personnes qui sont dotées de bon sens, depuis cette date, tous les élus dans ce bassin de vie, ont tous fait une erreur extraordinaire et ont tous plongé « tête baissée » dans une anomalie. C'est leur reconnaître peu de bon sens. Cela c'est l'argument politique. En ce qui concerne l'argument technique, il est très simple. Je voudrais rappeler simplement trois chiffres qui sont liés aux capacités, à la richesse des différentes intercommunalités. Je vais citer les trois parce que, c'est un élément très important, que la richesse par tête, c'est-à-dire ce que l'on est capable de dégager dans chaque intercommunalité. Chacun comprend tout de suite qu'en fonction de la richesse de l'intercommunalité cela peut porter de nouveaux équipements au bénéfice de la population de Longpont. La Communauté de Communes du Cœur du Hurepoix a une capacité fiscale de 1 372 euros par habitant, la Communauté d'Agglomération Europ'Essone a une capacité fiscale de 1 253 euros par habitant, la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge a une capacité fiscale de 859 euros par habitant. Cela c'est l'argument technique, il est simple, il est assez peu susceptible d'appel pour essayer de démontrer différemment la capacité fiscale par habitant. Enfin le troisième argument, je dirais l'argument de l'avenir. Vous avez dit, à un moment dans votre intervention, au fond cette intercommunalité du Cœur du Hurepoix, il n'est pas nécessaire qu'elle vive parce qu'elle est trop petite. Il est vrai que cet argument n'est pas faux, c'est un bon argument en vérité. Quand

toucher le Département et cette partie de l'Ile de France, il est vrai que l'on voudrait trouver des acteurs qui soient porte-parole de l'avenir des habitants de cette zone. Plus nous sommes nombreux, plus nous pesons politiquement, économiquement, financièrement et plus on est susceptible d'attirer vers soi des équipements de toute nature. Donc je vous suis, la taille est un argument et cela mérite débat. Je ne dis pas que c'est la meilleure des solutions que d'associer, d'additionner les intercommunalités. Pourtant, Europ'Essonne et la CAPS, qui sont de sensibilité politique différente, avec de grands élus nationaux de gauche et de droite, se posent la question d'additionner leurs efforts, sans esprit politicien, simplement pour mieux porter les intérêts collectifs du Nord Essonne, ensemble. D'un côté Monsieur LAMY, de l'autre côté Madame KOSCIUSKO-MORIZET, deux personnalités nationales mais, elles se parlent, non seulement elles se parlent, mais elles veulent construire ensemble. Donc l'argument politique s'effondre un peu. Pourquoi vouloir aller vers le Val d'Orge, pour le motif politicien, c'est un peu limité, on voit bien qu'il n'y a pas d'intérêt objectif. Et l'avenir, c'est très étrange parce que les élections municipales ont eu lieu et l'équipe actuelle aurait un mandat impératif, c'est-à-dire qu'ayant réuni une majorité relative des électeurs à moins de 50 %, sur la base de cette majorité relative il y aura un engagement pour l'avenir d'engager l'ensemble de la population et je finis par là. Comme je l'ai dit au dernier Conseil Municipal, si ce sujet est d'une telle importance, et il l'est pour l'ensemble des équipements et pour les habitants, je réclame un référendum pour que l'on repose clairement, sagement, avec le temps et le débat, cette question et pour que l'on demande aux habitants de se prononcer. Il y a deux options dans la procédure, soit le Maire engage le référendum, soit nous réunissons le quart des signatures des électeurs de la ville. Si vous ne le faites pas, Madame le Maire, nous ferons le porte à porte pour collecter ces signatures pour que la ville de Longpont connaisse un vrai débat démocratique sur son avenir intercommunal.

Madame ANTONETTI : Pour répondre à votre premier paradoxe, l'explication est simple. Nous avons effectivement une conviction qui remonte, vis-à-vis du Val d'Orge en terme de projet de territoire, à une époque de Longpont, dont vous ne connaissiez même pas le nom, à savoir la campagne municipale de 2001. L'équipe actuelle est une équipe qui réfléchit, depuis longtemps puisqu'elle s'est formée il y a longtemps, aux enjeux de l'intercommunalité, depuis le début même de la notion d'intercommunalité et de la loi Chevènement votée, je vous le rappelle en 1999. Oui nous avons des convictions, une conviction en matière d'intercommunalité, nous l'avons affirmée durant la campagne électorale, nous avons argumenté, c'est un choix qui est totalement inhérent à notre projet municipal. Cela ne nous empêche pas, à la demande du Préfet, sur proposition du Préfet rencontré dans le cadre de la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix en septembre 2008, de vouloir étayer notre conviction par des études, une étude de faisabilité, d'impact, une étude comparée, et introduire différentes possibilités. Nous sommes ouverts effectivement à la possibilité de trouver dans Europ'Essonne des arguments. Nous ne voudrions pas passer à côté de l'intérêt général et des intérêts qui correspondent à notre ville. Oui, depuis que le Préfet nous l'a proposé, il nous a demandé de prendre du temps, d'écouter Europ'Essonne et nous nous sommes donnés, à l'époque, l'année 2009 pour faire une étude comparée et réfléchir ensemble, dans la concertation, sur les différentes possibilités qui s'offraient à Longpont. Voilà pourquoi nous sommes à la fois dans l'affirmation de nos convictions, mais également dans l'attente d'avoir cette étude que nous aurons mi-février afin de communiquer avec les Longipontains, qu'elle fasse l'objet d'un rendu public, d'une réunion publique et d'un débat public. Pour qu'un choix ait lieu, il faut qu'il y ait deux possibilités. Nous avons choisi pour que cette possibilité s'ouvre, encore une fois, de juxtaposer la procédure juridique qui s'impose. Le choix de la procédure est dicté par le fait qu'elle existe. Nous devons, pour ouvrir cette possibilité, rentrer dans ce que la loi prévoit. La loi prévoit la demande de retrait dérogatoire. Contrairement à ce que vous évoquez, et je répète ce que j'ai explicité tout à l'heure, dans le cadre de cette procédure, il y a une délibération de la commune qui sort et une délibération de la communauté qui accueille. Le vote des autres communes de la

ce que pensaient les trois autres communes de la CCCH, je vous réponds. Les trois autres communes, pour les uniques discussions que nous avons pu avoir récemment avec elles, partagent l'opinion exprimée par Monsieur HAMON, c'est-à-dire, ne veulent pas entendre la mort de la CCCH qui est annoncée par la décision du Préfet. Je ne veux pas dire que les communes sont dans le déni, mais nous n'avons pas écho de communication avec les habitants des trois autres communes. Elles ne veulent pas comprendre ou elles ne comprennent pas, en tout cas elles veulent continuer à croire en l'avenir de la CCCH. Elles se sont, néanmoins, décidées à engager une étude sur celle-ci. Comme le Préfet a imposé Europ'Essonne, elles vont engager une étude sur Europ'Essonne. Vous relevez le terme que j'ai employé d'anomalie intercommunale. Je vous précise qu'il s'agit que d'une citation de Monsieur le Préfet de l'Essonne. Vous évoquez un choix partisan, commune de gauche qui veut aller vers une intercommunalité de gauche, argument que vous contredisez un peu après, puisque vous avez bien précisé que Monsieur LAMY de la CAPS était aussi une intercommunalité présidée à gauche et qui serait, dans l'avenir sans aucun doute, fusionnée avec Europ'Essonne présidée par une majorité de droite. Dans Europ'Essonne il y a des communes de gauche et il y a des communes de droite, il en est de même dans le Val d'Orge. Dans la CCCH, c'est également le cas et à chaque renouvellement électoral cette situation peut bouger. Encore une fois, en ce qui me concerne, les logiques politiques ne sont pas pérennes à l'inverse des logiques de territoire. Ce débat là, sur lequel vous souhaitez nous entraîner, va s'arrêter là. Je n'ai pas envie d'entendre nous renvoyer à la tête un choix politique, de quelle nature et le choix que vous voulez faire, vous, vers une agglomération dont votre épouse, Maire de Longjumeau, représente une des villes les plus importantes. Nous allons nous arrêter là, si vous trouvez que cet argument est particulièrement partisan et pertinent, nous non. Vous évoquez des arguments techniques, c'est parfait, je vous invite à nous les communiquer et nous nous engageons à les transmettre au bureau d'étude qui réalise l'étude comparée. Tous les arguments à prendre, dans un sens ou dans un autre, sont bons à prendre. Vous avez des arguments, vous voulez les faire valoir, nous nous engageons à les transmettre pour qu'ils soient intégrés à l'étude qui sera rendue. Enfin vous évoquez une majorité relative dont vous contestez légitimité. Puis-je me permettre de vous apprendre que le précédent choix d'intercommunalité a été fait par une majorité, présidée par Monsieur SCHERCHEN, qui représentait à peine 36 % des voix, soit un pourcentage bien inférieur à celui qu'a obtenu la majorité que je dirige aujourd'hui, avec un écart de voix, entre la majorité et la liste suivante, qui était beaucoup moins important et qui s'établissait à 147 voix contre 363 sur le vote de mars 2008 et sur un nombre de votants, certes bien moins important, puisque la liste électorale n'a pas mal évolué entre 2001 et 2008 et enfin dans exactement le même contexte puisqu'il s'agissait également d'une triangulaire en 2001. A aucun moment la légitimité de l'équipe municipale qui a fait le choix initial d'intercommunalité a été mise en cause, vous voudrez bien m'expliquer, cette majorité étant bien plus relative, les arguments qui pencheraient en notre défaveur à ce moment là. D'autant que je vous le rappelle, encore une fois, nous sommes à 10 mois d'une expression citoyenne, je comprends que vous soyez amère, mais les électeurs se sont exprimés, ont choisi un projet sur lequel, ce qui n'est pas le cas pour toutes les listes en présence, était particulièrement clair sur les orientations en matière d'intercommunalité et ce qui nous semblait être les enjeux pour Longpont sur Orge.

Madame BABONNEAU : Je comprends bien les difficultés que le Coeur du Hurepoix rencontrent actuellement, sur cette problématique d'addition avec telle ou telle autre communauté. Je comprends bien, en 2001, 2002, l'intérêt que nous pouvions avoir à nous associer avec le Val d'Orge, puisque c'était une communauté débutante et comme vous le disiez, nous avions des intérêts tout le long de la vallée de l'Orge entre Villiers sur Orge, Saint Michel sur Orge, même Leuville sur Orge, qui à l'époque aurait pu s'associer à nous, et nous aurions pu associer toutes ces communes tout le long de la vallée de l'Orge. Europ'Essonne s'est créée il y a deux ans, en 2006, et le grand projet, pour l'instant, c'est celui de la nationale 20. La nationale 20 qui prévoit quand

longent, aussi bien Ballainvilliers, Longjumeau, La Ville du Bois et Longpont. Je me demandais quel intérêt nous aurions à être avec le Val d'Orge, qui certainement, se sentirait beaucoup moins engagé, motivé par rapport à ce grand projet de la Nationale 20. Au contraire, il me semble que les communes comme la nôtre, La Ville du Bois, Montlhéry, Linas, toutes les communes qui faisaient partie du SECAM, auraient intérêt à s'associer puisque ce projet est suffisamment intéressant et que nous attendons depuis plus de 20 ans, cette amélioration sur une grande partie de notre territoire. Je voudrais savoir quel intérêt le Val d'Orge pourrait nous apporter par rapport à ce gros sujet de la nationale 20 et au contraire quels avantages nous aurions et nous pourrions avoir en nous associant, malgré nous, à Europ'Essonne par rapport à cette grande transformation tout le long de notre territoire puisque notre commune longe cette nationale sur beaucoup de kilomètres.

Madame ANTONETTI : Je comprends parfaitement et partage votre intérêt pour la requalification de la RN 20. J'ai d'ailleurs eu l'occasion, lors du discours des vœux, de rappeler que Longpont s'inscrivait dans une participation active à la réflexion en cours qui doit aboutir à la création d'un syndicat mixte parce qu'il regroupe plusieurs niveaux de collectivités territoriales. C'est un syndicat qui va regrouper la Région, le Département, les communes et les intercommunalités qui bordent la RN 20. On intitule le syndicat « mixte » par la présence de ces différents niveaux de collectivités locales. Sa vocation sera unique pour le moment, le syndicat serait chargé exclusivement de la réflexion et de la mise en œuvre de la requalification de la RN 20. Je vous rappelle que c'est le Conseil Général qui voit la RN 20 lui être rétrocédée et c'est ce syndicat qui s'occupera de la requalification de la RN20 et nous y serons partie prenante. Je vous précise, c'est une information que vous n'avez peut-être pas, que la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge est partie prenante et rentre dans la composition de ce syndicat mixte. Même si pour le moment la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge n'a pas de frontière directe sur la nationale 20, en revanche c'est un territoire qui est largement desservi par la RN 20. Par exemple les accès, au niveau de l'échangeur de La Ville du Bois – Ballainvilliers, mènent directement à la gare de Sainte Geneviève des Bois. La 446, qui est le deuxième échangeur au rond-point des Belles Dames, amène directement à la gare de Saint Michel sur Orge. L'agglomération du Val d'Orge est déjà partie prenante de cette réflexion et fera partie du syndicat. Le développement et le projet d'un EPCI sur cet unique projet de la RN20, ça ne lui ôte aucune importance. En revanche la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge a déjà réaffirmé clairement, à l'occasion de la dernière réunion, sa volonté d'être partie prenante et moi je vois un intérêt à faire entrer une agglomération de cette taille qui représente, en terme de financements, une certaine puissance que la petite commune de Longpont sur Orge n'a pas.

Monsieur HAMON : Madame ANTONETTI, je voudrais revenir sur votre affirmation concernant la faible représentativité de la liste de Monsieur SCHERCHEN qui aurait seule soutenu la Communauté de Commune Cœur du Hurepoix. Il me semble que vous omettez quelque chose d'important, à savoir que, à la fois notre liste Longpont Démocratie, à l'époque, a effectué ce choix mais que la quatrième liste soutenait aussi ce projet. La seule liste qui ne soutenait pas la Communauté de Communes Cœur de Hurepoix était la vôtre, soit très exactement 31 % des voix. Vous oubliez systématiquement de tout dire sur les débats et vous mentez par omission.

Madame ANTONETTI : Je vous rappelle que nous sommes rentrés dans la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix, sans débat, sans référendum et sans consultation citoyenne avec l'aide des voix de l'opposition de l'époque en dehors de l'équipe municipale que je représente aujourd'hui.

Monsieur HAMON : Vous le dites, tout à fait, trois des quatre listes, en 2001, avaient porté ce projet et vous étiez la seule avec 31 % des voix à prôner le choix du Val d'Orge qui se présentait

commune, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Un deuxième point qui me semble important, et là je pense que tous les entrepreneurs, les artisans et les commerçants locaux seront très sensibles à cela. Je ne pense pas que vous ayez informé votre équipe de ce point qui est majeur. Le taux de taxe professionnel de la CCCH, aujourd'hui, est de 10,1 %, celui d'Europ'Essonne est de 15,6 %, celui du Val d'Orge est de 19,8 %. Ce qui signifie pour tous les commerçants, artisans et industriels de Longpont, avec un effet de lissage calculé, que leur taxe professionnelle augmenterait, si nous entrions dans la Communauté d'Agglomération d'Europ'Essonne, de 41 % et qui augmenterait de 95 % si nous intégrions la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge. Je pense que vous allez faire des malheureux, tous les commerçants, tous les artisans et tous les industriels de Longpont, dans un contexte que tout le monde sait particulièrement difficile et très difficile en tout cas pour le marché de l'emploi.

Monsieur LAMOUR : C'est un argument dont il faudra tenir compte au moment du choix. Ce que l'on explique, c'est que ce soir nous posons les bases de la possibilité d'un choix. Si nous ne posons pas ces bases là il n'y aura pas de choix, il n'y aura même pas de débat. Alors que vous êtes tous à demander un débat, si vous voulez un débat il faut que l'on ait un choix. Un débat sans choix n'est plus un débat. C'est l'objet du vote de ce soir. Le Préfet nous entraîne dans la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne, c'est clair, net et précis. Si nous ne faisons rien, nous sommes demain dans Europ'Essonne sans choix, sans débat. Maintenant, sur la taxe professionnelle, sur la pression fiscale etc... ce sont des arguments que nous sommes prêts à entendre et encore une fois, apportez tous ces arguments là, ils seront transmis au bureau d'étude qui les intégrera, si ce n'est déjà fait parce que je pense que le bureau d'étude sait faire son travail, mais la première étape c'est d'abord un choix.

Monsieur HAMON : Monsieur LAMOUR, confirmez-vous l'exactitude de ces chiffres ?

Monsieur LAMOUR : Vous pensiez que nous n'étions pas au courant de ces chiffres là.

Monsieur HAMON : Non, j'ai dit que je pensais qu'ils n'avaient pas été diffusés à votre équipe, ce qui est différent.

Monsieur LAMOUR : Les avez-vous diffusés à votre équipe ?

Madame ANTONETTI : Notre équipe est aussi en capacité d'apprécier la façon dont ces dernières années l'activité économique a été dynamique, le développement et l'expansion extraordinaire de la CCCH largement favorisés par ce taux bas de taxe professionnelle. Nous avons tous vu cette fulgurante explosion économique due à l'attractivité de notre taux.

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE : J'aimerais que vous cessiez de dire une chose qui au fond est assez inadmissible. Vous avez dit tout à l'heure que de Longpont, je ne connaissais que le nom. Vous m'envoyez au visage ce que chacun refuse d'envoyer au visage de l'autre. C'est dire que la commune de Longpont est une espèce de bastion dans lequel il faudrait être né pour pouvoir s'exprimer en toute légitimité. Je vous remercie de cette précision, car ce n'est pas la première fois que vous la faites et franchement je trouve cela particulièrement odieux. Au moment où nous sommes dans un pays de diversité, un pays qui s'ouvre au Monde, vous, vous déterminez l'ancienneté qui fait légitimité pour un citoyen. C'est bien au niveau de vos convictions où chacun a pu apprécier la portée, la grandeur au cours des vœux, car c'était un moment que je n'avais encore jamais vécu. Je n'avais jamais vu une commune se transformer en un meeting politique mais Trotskyiste. Il y a des socialistes républicains et des socialistes qui ne sont pas républicains et là on a fait la différence. Pour le reste, vous dites que les communes avoisinantes sont dans le déni. Les

vous préemptez leur position car se sont-ils exprimés les uns et les autres dans leur différent Conseil Municipal ? Ne préemptons pas ni leur position, ni leur déclaration car à mon sens c'est une anticipation totalement illégitime. Quant au sujet du débat qui a eu lieu au cours de la dernière mandature des élus, il y a une différence que, ni Mme BABONNEAU, ni M. HAMON n'ont relevé, c'est que dans un cas, il y avait un vote positif pour composer et construire une intercommunalité et que là c'est un vote négatif pour se retirer de cette intercommunalité et au fond quelque part la détruire. Ce n'est pas tout à fait le même débat, le même sujet. Et puis, j'en viens à ma question. En général les fonctionnaires, qu'ils soient de l'Etat, des collectivités locales ou de la fonction publique hospitalière, ne prennent pas de responsabilité politique, là où ils exercent leur charge de fonctionnaire. Combien, dans votre équipe, y a-t-il de fonctionnaires relevant de la communauté du Val d'Orge ?

Madame ANTONETTI : Je vous réponds sur la position des autres communes. Je vous ai relaté la position qui a été adoptée par les autres communes à l'occasion de la réunion du Conseil Communautaire qui a eu lieu sur ce sujet. Les autres communes souhaitent faire, à l'échelle de la CCCH, une étude sur Europ'Essonne et ne nous ont pas indiqué qu'elles allaient faire une quelconque concertation dans leur commune. Au titre des informations, je me permets de compléter également une information que je ne vous ai pas donnée. Nous avons rencontré les Présidents des deux communautés d'agglomérations possibles, le Val d'Orge et Europ'Essonne pour connaître leur sentiment. Pour répondre d'une façon très simple à la question que vous posez sur les membres de mon équipe, qui seraient à la fois fonctionnaires territoriaux de l'agglomération du Val d'Orge et de la ville. Aucun ne travaille dans la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge. Plusieurs travaillent dans une des villes de l'agglomération du Val d'Orge. Pour autant les règles en vigueur sur la représentation seront respectées et sans doute ne seront-ce pas eux qui seront délégués éventuellement à l'agglomération concernée, ce qui est normal, nous appliquerons les textes. Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur HAMON : Juste quelques mots pour revenir sur ce que nous disions tout à l'heure. Vous ironisiez sur l'absence de dynamisme de la CCCH, tout simplement, tout le monde le sait, il faut pour une communauté de communes ou une communauté d'agglomération, le temps que les statuts soient mis en place, que les prérogatives de chacun soient clairement définies, avant que celle-ci ne soit effective. Je voudrais rappeler un chiffre, il y a actuellement une réserve de 2,4 millions d'euros, deux réserves en subvention d'équipement pour le projet de territoire de la CCCH. Le fait de prôner un départ comme vous venez de le faire nous ferait renoncer à ces réserves de subvention. Au moment où nous allons percevoir les fruits de cette communauté de communes, nous allons la quitter, si nous devons vous écouter évidemment.

Madame ANTONETTI : Il ne s'agit pas de deux ans mais de quatre et je pense que les habitants sont très bons juges de l'activité qu'il y a pu avoir au sein de la CCCH. Nous avons souligné encore une fois tout à l'heure, que oui pour la première fois contrairement à ce que vous dites et la participation de la ville, nous avons décidé qu'il était temps que l'on cesse d'être spolié et effectivement nous avons demandé des travaux à la CCCH, certains ont déjà été réalisés. Il était temps que cette situation cesse. Je disais que cela faisait quatre ans que la CCCH était entamée, elle a eu largement le temps de faire ses preuves, elle ne les a pas faites à notre sens et nous avons des arguments chiffrés. Pour autant, nous n'avons jamais entravé son fonctionnement puisque nous avons toujours participé dans son fonctionnement durant les dix mois qui se sont écoulés, preuve en est, justement vous citez les demandes de travaux qui ont été faits. Sur le financement que vous évoquez, il s'agit de la dotation globale d'équipement qui existe à la fois pour financer les travaux des communes et de toutes les structures intercommunales, des collectivités locales. Quand il y a un niveau au-dessus de la commune, une représentation intercommunale, il y a aussi une dotation

d'Agglomération d'Europ'Essonne ou celle du Val d'Orge. Nous retrouverons les dotations globales d'équipement. Par contre, la dotation globale d'équipement touche des travaux décidés par la collectivité. Durant les quatre ans qui se sont écoulés, excusez-moi du peu, les travaux qui ont été faits par la CCCH n'ont que peu concerné Longpont. Enfin vous avez évoqué tout à l'heure la représentation des élus au sein de la CCCH, je suis au regret de vous informer que la représentation actuelle de Longpont n'est pas équitable puisque, des quatre communes, alors qu'elle est la plus importante en nombre d'habitants, Longpont n'appartient pas au bureau et n'a aucune vice-présidence. La ville en a été privée par décision unilatérale du reste des communes de la CCCH. Quand vous parlez d'une représentation équitable, laissez-moi rire. Je vais compléter, je pense que cette pratique est assez lamentable et que de toute façon dans aucune de nos deux potentielles collectivités d'accueil, que ce soit Europ'Essonne ou le Val d'Orge, nous ne retrouverons pas cette façon d'empêcher la représentation, de sous estimer la représentation et la légitimité démocratique d'une commune. Nous allons de tout façon rentrer dans une communauté d'agglomération et quelque soit le choix et l'orientation qui seront pris je suis persuadée que cette inéquité dans la représentation ne se reproduira pas, elle est condamnée par l'ensemble des acteurs.

Monsieur HAMON : Madame ANTONETTI, sans aucun doute, si vous aviez eu un autre comportement, une autre attitude lorsque vous êtes arrivée au sein de la CCCH, vous auriez été bien évidemment intégrée au poste de vice-président.

Monsieur LAMOUR : Monsieur HAMON, on peut parler encore pendant deux, trois heures de la CCCH, mais je vous redis ce que j'ai dit au début, je suis désolé, mais la CCCH c'est terminé. Pour donner une précision sur ce que pensent les autres communes, une commune est assez claire, c'est Montlhéry qui a enterré aussi la CCCH et vous le savez fort bien. Les deux autres communes sont dans un esprit de déni, et on a même l'impression qu'elles espèrent garder une petite CCCH à l'intérieur d'Europ'Essonne. Nous, nous n'avons que demandé une seule chose. Nous avons demandé que chaque commune puisse choisir sa communauté d'agglomération. C'est le sens de ce vote ce soir, se donner la possibilité d'un choix.

Monsieur DEMAREST : Vous avez évoqué il y a quelques minutes un bureau d'étude qui serait chargé de l'étude comparative pour les différentes solutions. Quel est ce bureau d'étude ? Comment a-t-il été choisi ? Qu'est-ce qui va nous prouver son impartialité dans ce domaine au niveau des avantages et des inconvénients. A ma connaissance, il n'y a pas eu de vote du Conseil Municipal pour le choix, je me trompe peut-être.

Madame ANTONETTI : Nous sommes dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la mesure où nous ne sommes pas sur un montant d'étude qui justifie un appel d'offres. Nous avons été vite, nous avons confié cette étude au cabinet qui travaillait déjà sur la problématique des syndicats intercommunaux que nous lui avons confiée, c'est-à-dire celle du SIRM. Le groupement nous l'avons trouvé en arrivant dans la mairie, c'était un des cabinets d'étude qui avait répondu à l'appel d'offres sur la concession d'aménagement du réservoir des Folies. C'est un cabinet parisien et encore une fois, en ce qui concerne l'impartialité, tous vos arguments sont tout à fait recevables. Nous ne voulons pas faire d'erreur et vous évoquez des choix partisans, nous sommes surtout partisans de trouver réellement l'intérêt général de tous les Longipontains. Nous ne voudrions pas passer à côté du fait qu'Europ'Essonne représente véritablement une opportunité pour la commune. Tous les arguments techniques que vous voudrez apporter et intégrer à cette étude, nous nous engageons à les transmettre au bureau d'étude. Nous avons tous intérêt à ce que la comparaison soit équilibrée, mais sur des arguments de fond pas sur des histoires de couleur politique.

Monsieur DEMAREST : Pouvez-vous nous rappeler le nom de ce bureau d'étude ?

Madame ANTONETTI : C'est le groupement GAIA, c'est un groupement d'avocats qui rassemble différents corps de spécialités juridiques. Nous sommes dans une matière qui est essentiellement juridique. Nous avons commencé avec eux les études sur les structures intercommunales, le SIRM. Les communautés de communes n'ont pas les mêmes compétences que les communautés d'agglomérations. La comparaison est plus aisée parce que deux communautés d'agglomérations ont les mêmes compétences obligatoires. Dans tous les cas, cela implique des transferts par rapport à un certain nombre de services et de prestations qui sont gérés aujourd'hui par des syndicats. Des Syndicats qui sont amenés à intégrer de tout façon le champ de l'EPCI de rattachement auquel ils seront, que ce soit Europ'Essonne ou le Val d'Orge.

Monsieur JACQUIN : Madame le Maire, vous nous avez dit au travers de cette étude vouloir vous prémunir de toutes erreurs et faire un choix éclairé. Si la conclusion du cabinet revenait à dire l'hypothèse du Val d'Orge est une grossière erreur, je crois que cela pourrait être une conclusion douloureuse pour vous puisque vous avez bâti toute votre campagne municipale là dessus. Votre démarche, depuis le début du mandat, orientée vers le Val d'Orge serait mise à mal. Dans cette hypothèse quelle serait votre attitude vis-à-vis des Longipontains ? Est-ce que vous iriez les voir pour leur dire, mes chers amis, j'ai fait une erreur.

Madame ANTONETTI : Les Longipontains seront amenés à en débattre puisque cette étude fera l'objet d'une réunion publique de présentation et d'un débat. Ensuite, si effectivement cette étude venait à démontrer l'intérêt d'Europ'Essonne, nous retirerions la demande de retrait dérogatoire en faveur du Val d'Orge. C'est logique on utilise les voies juridiques possibles. Là on ouvre la possibilité d'un choix, entre autre, puisque le Préfet ne nous laisse absolument pas le temps de procéder à des études circonstanciées. Il avait évoqué deux mois, en pleine période de vacances de fin d'année, c'était le 22 décembre et la prochaine commission est fixée au 13 février 2009. Les délais ne sont pas respectés, pas plus pour l'étude comparative que pour toutes autres formes de consultation. Je vous donne rendez-vous après les vacances de février.

Monsieur LAMOUR : Monsieur JACQUIN, vous préféreriez un Maire qui vous dit j'ai fait une erreur et je continue dans l'erreur, on va continuer.

Madame JEANNERET : J'ai du mal à comprendre que l'on soit obligé de faire un choix, de voter pour un choix défini, alors qu'en réalité ce que vous semblez demander, c'est la possibilité d'un choix entre deux communautés. Là, vous nous demandez de décider pour le Val d'Orge.

Madame ANTONETTI : Le fait de faire une demande de retrait dérogatoire n'empêche pas de courir la procédure de fusion demandée par le Préfet.

Madame JEANNERET : On veut se retirer de la CCCH, mais en même temps, dans le même vote on décide notre rattachement au Val d'Orge.

Madame ANTONETTI : Cela fait partie de la procédure. Pour que la demande de retrait dérogatoire soit étudiée elle doit comporter deux pièces, la délibération de la commune qui sort et celle de la communauté qui accueille. Si nous ne faisons rien, il y aura juste une fusion avec Europ'Essonne. Là nous introduisons une deuxième procédure, c'est la juxtaposition de deux procédures pour que deux choix puissent être débattus dans la même instance.

Madame JEANNERET : Par qui sera déterminé le choix ?

Madame ANTONETTI : Il sera débattu par la CDCI et tranché par le Préfet. Dans tous les

Encore une fois d'une méthode arbitraire, il peut couper cette demande de dérogation et ne pas l'étudier. Il peut aussi faire cela. Pour autant nous aurons fait tout ce qui était en notre pouvoir et prévu par les textes pour qu'un débat ait lieu dans une instance ou dans une autre, qui soit un débat contradictoire et qui ouvre le choix à intégrer une communauté ou une autre. Nous sommes dans un cas assez particulier, par le territoire. Nous sommes une commune bordée par d'autres communes, cinq sont du Val d'Orge, une est une commune orpheline, une est une commune de la Communauté de Communes du Cœur du Hurepoix et deux autres communes appartiennent à la Communauté d'Agglomération d'Europ'Essonne. Effectivement nous sommes par excellence celle qui a plusieurs choix possibles et si Linas avait été rattachée à la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, cela aurait fait trois possibilités.

Monsieur JACQUIN : Tout à l'heure vous nous avez dit avoir rencontré les élus des deux communautés d'agglomérations du Val d'Orge et d'Europ'Essonne. D'un côté on parle beaucoup de Longpont, du choix que nous devons faire, et puis d'un autre côté, un petit peu insupportable, de l'attitude du Préfet en décembre dernier. J'aimerais que vous nous disiez quels ont été vos échanges avec ces deux élus, quelle était leur position et quel est le sentiment d'Europ'Essonne par rapport à une éventuelle fusion avec la CCCH, sachant que si dans le Cœur du Hurepoix nous sommes quatre communes à être concernées par le choix du Préfet, pour Europ'Essonne, dix communes sont concernées.

Madame ANTONETTI : C'est sans doute une des raisons pour laquelle je ne vais pas vous retracer ce qui s'est dit avec les présidents des deux agglomérations possibles. Nous avons donc rencontré les deux présidents en leur posant bien sûr la même question, cela fait vraiment partie du débat. Vous avez des interrogations sur Europ'Essonne, ce que je peux vous dire c'est qu'en tout cas nous avons été très bien reçus, d'une façon cordiale et la première chose qui a été évoquée, c'est effectivement la gouvernance et le fait que dans tous les cas nous serions légitimement traités dans toute nouvelle communauté d'agglomération. La façon dont la ville de Longpont est représentée au sein de la CCCH, en terme de gouvernance, ne se reproduirait ni d'un côté, ni de l'autre. Nous ne doutons pas que nous serions d'un côté comme de l'autre bien accueillis. Je vous propose maintenant de passer au vote.

VOTE : Pour une demande de retrait dérogatoire de la Communauté de Communes Cœur du Hurepoix et d'adhésion à la communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

Pour : Mesdames ANTONETTI, SCHMALTZ, PRIVAT, NASTEV, THOMPSON, BROSSEAU, GERENTON, THIEBAULT, VINOT-PREFONTAINE, MEDARD, MOSSE, Messieurs LAMOUR, FACCHIN, BOISSARD, MANCEAU, BOUDET, DELALANDE, CIUCIU, LEVEILLE, PHILIPPE Patrick, ZIANE.

Contre : Mesdames BABONNEAU, BOURGY, JEANNERET, Messieurs DEMAREST, HAMON, JACQUIN, PHILIPPE Jean-Pierre.

Madame ANTONETTI : Je vous propose de passer aux questions diverses.

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE : Une question diverse m'a été posée par beaucoup de concitoyens de Longpont. Il se pose une étrange question que je voudrais vous poser ce soir, car en vérité elle pose une question de liberté publique et d'ordre public. On a demandé aux parents d'élèves aujourd'hui, pour définir leur quotient, qu'ils veuillent bien déposer en mairie leur feuille d'impôt. Je tiens à dire à tout le monde, qu'au titre de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs), les feuilles d'impôt ne sont pas transmissibles. Elles font partie des libertés individuelles, elles sont consultables, mais on ne doit pas les remettre. C'est un point de droit, mais encore, je ne sais pas si chacun des citoyens de la ville se pose la question de laisser sa

revenus de chacun de ces citoyens ? C'est un problème d'éthique. Enfin, dernière chose et ça c'est le plus grave, il y a un véritable chantage, car si vous ne remettez pas ces feuilles d'impôt, on vous calcule le quotient au maximum. Si vous considérez que votre liberté personnelle, qui est une liberté publique en l'occurrence, n'est pas respectée, on vous sanctionne. Là je dois dire que je ne croyais pas cela possible.

Madame ANTONETTI : En matière de liberté, libre à vous de faire calculer ou pas votre quotient. Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE, je réponds à votre question. Nous ne demandons pas une pièce originale, mais une copie. Je vais vérifier ce que vous affirmez, auprès de la CADA. Les documents que nous demandons font l'objet d'une déclaration à la CNIL. Le fichier que nous constituons, les documents que nous gardons et les informations qui sont contenues dessus relèvent de la loi informatique et liberté et des fichiers informatiques. Tous les éléments qui seront contenus et conservés en mairie font l'objet d'une déclaration officielle à la CNIL. Je ne soulève même pas que vous mettez en cause la confidentialité et l'obligation de réserve auxquelles sont assujettis les personnels communaux. Je ne relève même pas, ils jugeront par eux-mêmes. Enfin, je m'étonne tout simplement, vous parlez souvent de bon sens, j'aimerais que vous me montriez que le dossier demandé par Longpont et les pièces qui sont contenues dans ce dossier, est différent de celui qui est demandé par toutes les communes environnantes. Vous faites d'une souris une montagne alors que nous sommes dans une situation des plus simples et des plus classiques alors qu'il y avait un embouteillage au moment du calcul des quotients. Nous avons mis en place une procédure qui permet que les choses se déroulent dans le calme et qui permet ensuite justement à tous les citoyens de vérifier et de faire ressortir les éléments qui ont composé le calcul du quotient familial et les règles qui le déterminent. Avez-vous d'autres questions diverses ?

Monsieur HAMON : Jeudi 29 janvier, une grève nationale dans l'éducation nationale va perturber l'accueil des élèves dans les différents groupes scolaires de Longpont. Quelles solutions entendez-vous mettre en œuvre pour faciliter l'accueil des enfants, pour les parents qui travaillent et qui doivent se rendre à Paris, pour des familles qui n'ont pas forcément des parents ou de la famille à proximité ? Entendez-vous vous conformer à la loi qui a été votée et qui vous oblige à mettre en place un service d'accueil dans les écoles ?

Madame ANTONETTI : Nous avons respecté la loi en établissant une liste de personnel qualifié pour assurer l'encadrement du service minimum. Nous avons soulevé, que cette loi, en fonction du nombre et de la façon dont est suivie la grève, est inapplicable. Il se trouve que la grève du 29, non seulement touche les enseignants, mais l'ensemble de la fonction publique, des collectivités territoriales et nous attendons demain pour avoir des informations encore plus précises, puisque nous sommes informés, 48 heures avant, de la prévision de grève. C'est ce qui est prévu par les textes, mais d'ores et déjà un préavis a été lancé au niveau même de la collectivité et sont susceptibles d'être grévistes, pas simplement les enseignants, mais l'ensemble des fonctionnaires de la collectivité. Pour le moment ce qui se profile nous laisse penser que la grève sera fortement suivie. Si elle est de façon importante et ne nous laisse pas les possibilités d'accueillir les enfants correctement, nous serons obligés de fermer les écoles. D'ores et déjà nous savons que nous ne pourrons pas assurer les repas.

Monsieur HAMON : Entendez-vous, conformément à l'usage actuellement pratiqué durant les divers Conseils Municipaux, faire une suspension de séance et laisser la parole au public présent pour intervenir sur le sujet majeur qui est l'intercommunalité ?

Madame ANTONETTI : A la fin des questions diverses je proposerai une suspension de séance pour laisser la parole à la salle. Permettez-moi de vous préciser, Monsieur HAMON, que

questions diverses sont terminées de la part des Conseillers Municipaux, je propose une suspension de séance pour laisser les citoyens de Longpont ou des communes voisines s'exprimer à leur guise comme c'est le cas à tous les Conseils Municipaux depuis mars 2008. Je demande simplement que le débat continue dans le calme et la sérénité.

La séance est suspendue à 21 h 30.

La séance est reprise à 22 h 20.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.